Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260605-DELIB632026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an Deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Antoine MAURET
Date d'envoi de la convocation : 18 mai 2026
Absents excusés : Mme Ségolène SAVARY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO), M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL)
Absente : Mme Guylène LAMBERT
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 63/2026 – Sénatoriales – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : M. Louis LOUET, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Dominique-Anne MASLO.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :
Une liste est déposée :
LISTE : GOBICHON Jean-François - MOUCHEL Françoise - LECOINTRE AUGAGNEUR Gwendal - JOLY Chantal - FOURRIER Dominique - MASLO Dominique-Anne
M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260605-DELIB632026-DE

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :
- **liste de M. GOBICHON** : 13 voix

Le quotient applicable est : 13 / 3 = 4.33
La **liste de M. GOBICHON** obtient : 13 / 4.33 = 3 soit 3 sièges

Monsieur Le Maire proclame les résultats définitifs :
La **liste de M. GOBICHON** obtient 3 sièges de délégués titulaires.

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :
- **liste de M. GOBICHON** : 13 voix

Le quotient applicable est : 13/ 3 = 4.33
La **liste de M. GOBICHON** obtient : 13 /4.33 = 3 sièges
M. le Maire proclame les résultats définitifs :
La liste de M. GOBICHON obtient 3 sièges de délégués suppléants

Sont élus délégués : GOBICHON Jean-François - MOUCHEL Françoise - LECOINTRE AUGAGNEUR Gwendal
Sont élus suppléants : JOLY Chantal - FOURRIER Dominique - MASLO Dominique-Anne.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 9 juin 2026
et transmission en Préfecture, le 9 juin 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 5 juin 2026

Le Secrétaire de Séance
Antoine MAURET

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh